



Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais  
 Vanessa Hucke  
 Service Diversification - Management  
 56 avenue Roger Salengro  
 62051 St Laurent Blangy cedex

# 30, 31 janvier & 13 février

Chambre d'agriculture  
 Salle Roussel  
 56 avenue Roger Salengro  
 St Laurent Blangy (62)

contact :

**Vanessa Hucke - 03 62 61 42 33**  
**vanessa.hucke@npdc.chambagri.fr**

Aide au remplacement : Vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, prenez contact avec votre Service de Remplacement pour plus d'informations

Crédit d'impôt : Les chefs d'entreprise au réel peuvent prétendre à un crédit d'impôt qui s'élève à 161,28€ pour 7h de formation. Ce crédit d'impôt est plafonné à 40 heures. **Vous pouvez donc obtenir en crédit d'impôt le double du montant de la formation ! N'hésitez plus !**

Pour valider l'inscription un contrat sera envoyé par courrier aux participants avant leur entrée en formation.

**Il est impératif de renvoyer le bulletin d'inscription et le règlement par chèque avant le 15 janvier 2024.**

Le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif. Une attestation de fin de formation est remise aux participants à l'issue de la formation.



**PROAGRI**  
 POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

**Acquérir des compétences et/ou améliorer ses pratiques dans sa fonction de responsable d'équipe ou d'atelier**

**30-31 janvier & 13 février 2024**

**9h30 - 17h30**  
**St Laurent Blangy**

[www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/](http://www.hautsdefrance.chambre-agriculture.fr/)  
[chambre-agriculture-nord-pas-de-calais/](http://chambre-agriculture-nord-pas-de-calais/)





## ■ Objectifs

- ⊗ Connaître les fondamentaux du management (style, posture, comportement, communication...)
- ⊗ Savoir mettre en place une stratégie et un plan d'actions de management pour réussir son management d'équipe.
- ⊗ Maîtriser les outils et méthodes pour assurer une relation durable et constructive employeur/salarié
- ⊗ Être capable d'assumer et d'assurer la posture de responsable d'équipe.
- ⊗ Prévoir, cadrer, organiser le temps de travail avec des employés.
- ⊗ Identifier les différents leviers de motivation de ses salariés
- ⊗ Adapter le style de management aux profils de ses salariés

## ■ Public

- ⊗ Exploitants agricoles, associé d'exploitations, conjoints collaborateurs, employeur ou futur employeur, salariés et responsable d'atelier de diversification

## ■ Tarif\*

- ⊗ **300€ pour les cotisants VIVEA** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, cotisant solidaire, aide familial).
- ⊗ **735€ pour les non cotisants VIVEA** (salariés agricole et autres statuts) Vous êtes salarié agricole ? Une part des frais d'inscription peut être pris en charge par OCAPIAT. Dans ce cas, vous devez les contacter AVANT inscription et AVANT le début de la formation (03.28.52.91.20)

## ■ Intervenant

- ⊗ Bertrand DELESALLE et Sandrine LELEU, APECITA

\*Repas en sus



## ■ Programme

- ⊗ Mettre en place et animer une équipe
- ⊗ Créer la cohésion dans le groupe autour d'un objectif commun et identifier les leviers de la motivation chez les salariés.
- ⊗ Faire passer des messages clairs et constructifs.
- ⊗ Fixer des règles du jeu. Traiter diplomatiquement les contradictions.
- ⊗ Résoudre les situations critiques.
- ⊗ Gérer les échanges en face à face.
- ⊗ Développer la motivation des personnes et de l'équipe.
- ⊗ Transmettre des directives et savoir déléguer efficacement

### ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES ET/OU AMÉLIORER SES PRATIQUES DANS SA FONCTION DE RESPONSABLE D'ÉQUIPE OU D'ATELIER

Réponse impérative avant le 15 janvier

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

N° SIRET : .....

Nom de l'exploitation : ..... Date et lieu de naissance : .....

Eligible VIVEA  Salarié agricole  Autre

Participera à la formation et joint un chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais

300€ pour les cotisants VIVEA  735€ pour les non cotisants VIVEA **Pour rappel, votre VIVEA est plafonné, pensez à vérifier votre solde sur votre compte en ligne !**

signature

(NB: L'inscription ne peut se faire qu'au nom d'une personne physique. Si c'est le conjoint salarié du chef d'exploitation qui participe à la formation, l'inscription devra bien être faite au nom du conjoint, avec le montant de participation correspondant. Les personnes en situation de handicap ou à besoin particulier sont invitées à nous contacter afin d'étudier ensemble la possibilité de suivre la formation).